

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTERE DES FINANCES
 CELLULE D'EXECUTION DES FINANCEMENTS EN FAVEUR DES
 ETATS FRAGILES
 « La CFEF »

Projet de Développement du Pôle de Croissance Ouest

AON N°01/CFEF/PDPC/UCP/2015

Identification du Projet : Don IDA N°H 860-ZR

Date de publication : 01 juin 2015

Date de clôture : 29 juin 2015

Travaux de réhabilitation de terrassement par la méthode HIMO -réhabilitation et construction d'ouvrages complémentaires sur 3 axes routiers du district du Bas Fleuve, Province du Bas-Congo

0. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le numéro du Dgmarket du 17 juillet 2014.
1. La République Démocratique du Congo a reçu un Don de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le projet de développement du pôle de croissance Ouest, et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché : « Travaux de réhabilitation par la méthode HIMO -**réhabilitation et construction d'ouvrages complémentaires sur 3** axes routiers ci-après localisés dans le district du Bas-Fleuve, Province du Bas-Congo:
 - Axe 1 : Boma sur RN1- Nsumba Boma de 15,758 km - Lot 1
 - Axe 2 : Numéro sur RN1 – Kai Ndunda de 24,234 km Lot 2
 - Axe 3 : Tsumba Kituti sur RN1 – Manzoni de 17,463 km Lot 3
2. La Cellule d'exécution des financements des Etats fragiles, CFEF, en tant qu'unité de coordination du PDPC, agissant pour le compte de l'UEP-1, Maître d'ouvrage délégué du Projet PDPC invite par le présent Avis d'Appel d'Offres les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetées en vue de l'exécution des Travaux définis ci-dessus et répartis en 3 tronçons respectivement les lots 1, 2 et 3 de travaux d'une longueur respectivement de 15,758 km, 24,234 km et 17,463 km.
3. Les travaux consistent en la réhabilitation des terrassements de ces différents tronçons par la méthode HIMO et la réhabilitation et la construction d'ouvrages de drainage et de franchissement complémentaire. Les interventions suivantes sont donc prévues : Réhabilitation lourde, Réhabilitation, Reprofilage avec apport, Reprofilage sans apport, Entretien Améliorant et Gravillonnage, Relevé des zones basse par digue et protection de talus par plantation de Vétiver.

Les trois axes sont :

1. Boma sur RN1- Nsumba Boma de 15,758 km (Lot 1)
2. Numéro sur RN1 – Kai Ndunda de 24,234 km (Lot 2)
3. Tsumba Kituti sur RN1 – Manzoni de 17,463 km (Lot 3).

AON N°01/CFEF/PDPC/UCP/2015 – Pôle de Boma

En ce qui concerne les ouvrages d'art, les travaux consistent à :

- RNI BOMA – NSUMBA BOMA (Lot 1) : Construction de trente cinq dalots; un ponceau (6x3); démolition d'un pont en bois et construction de deux ponceaux (6x1 et 6x3; (L3)
- RNI NUMERO– KAI NDUNDA (Lot 2) : Construction de vingt huit dalots simple et d'un dalot double; réhabilitation d'une buse et d'un dalot; démolition d'une buse et réhabilitation d'un double dalot et démolition d'un ouvrage en bois
- RNI TSUMBA KITUTI – MANZONI (Lot 3) : construction ; de trente six dalots et entretien de trois ouvrages; entretien réhabilitation d'un dalot et d'un pont.

Le lot est unique, indivisible et constitue un marché distinct.

5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA ».

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UEP-1 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse ci-dessous, **de 09h00 à 16h00, du Lundi au Vendredi**

Adresse :

**Cellule d'exécution des financements des Etats fragiles, CFEF, Unité de coordination du PDPC
32 Bis, Avenue des Formes armées, Enceinte de l'Ecole des Finances, Kinshasa-Gombe**

6. Les exigences en matière de qualifications sont:

- a. avoir un chiffre d'affaires moyen des **trois** dernières années au moins égal au **double** du montant de son offre suivant la clause IAS 5.5 (a) du DAO;
- b. Avoir réalisé au moins deux marchés comparables en nature et en volume au cours des trois dernières années suivant la clause IAS 5.5 (b) du DAO;
- c. Disposer au moins des équipements essentiels donnés dans la clause IAS 5.5(c) du DAO ;
- d. Offrir un gestionnaire, chef de chantier et trois disposant au minimum des qualifications stipulées à la clause IAS 5.5 (d) du DAO.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en Français à l'adresse indiquée ci-dessus **contre paiement d'un montant non remboursable de 100 dollars américains ou équivalent en francs congolais.**

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **29 juin 2015 à 10 heures** (heure locale). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse mentionnée ci-dessous **le 29 juin 2015 à 10heures 30** (heure locale).

Fait à Kinshasa, le

01 JUIN 2015

La Coordination Nationale



AON N°01/CFEF/PDPC/UCP/2015 – Pôle de Boma